



**ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE**
Diocèse d'Angoulême

Aumônerie de l'Enseignement Public

L'Aumônerie de l'Enseignement Public (AEP) propose aux collégiens et lycéens des établissements publics des lieux de partage de leur vie et d'approfondissement et de célébration de leur foi.

Le projet de l'Aumônerie de l'Enseignement Public en Charente

L'aumônerie est un service de l'Église catholique où des animateurs ont pour mission d'accompagner les adolescents dans la découverte d'eux mêmes, des autres, de l'Évangile.

La création des aumôneries et leur fonctionnement sont régis par la loi (décret n°60-391 du 22/04/1960, en application de la loi du 31/12/1959 et la circulaire n°88-112 du 22/04/1988). Celle-ci garantit l'existence de l'AEP en référence avec les Établissements scolaires, dans le respect des règles communes de la laïcité.

L'aumônerie conçoit la laïcité comme une chance de dialogue.

L'aumônerie est un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange, ouvert aux jeunes de collèges et lycées de l'Enseignement Public

Projet pastoral de l'AEP en Charente
Télécharger

©2020 - Diocèse d'Angoulême - 01/12/2020 - <https://charente.catholique.fr/les-services/aumonerie-de-lenseignement-public/>